



MOTO-CLUB: Motoclub de VERDUN

E-MAIL: florent.neimer@aol.fr

TÉLÉPHONE: 06.23.39.17.43

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Christian Neimer- 06.21.61.79.95

N° D'ÉPREUVE FFM: 689

DATE: 20 Octobre 2024

LIEU: Verdun (55)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M. SALM Olivier	Licence :	117900
Président du Jury ou Arbitre*	M. DAVID Patrick	Licence :	007926
Membre du Jury	M. JACQUES Olivier	Licence :	013305
Membre du Jury	Mme BLANCHET Laura	Licence :	279167
Commissaire technique responsable	M. THIEBLEMONT Gérard (à confirmer)	Licence :	164059
Responsable du chronométrage	M ISABEY Pascal	Licence :	218949

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	DESCRIPTION
Liges - Trophée (n°1-19)	15	-	A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
Liges - Junior (n°20-39)	15	23 (au 01/01)	A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
CMD (n°100-199)	15	-	A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
Club (n°200-299)	15	-	A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
Féminines (n°40-59)	15	-	A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes
Teams (n°60-99)	15	-	A partir de 125cc	☐ Solo ☒ Equipage de 2 pilotes

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Docteur Nicolas SALVI**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **Verdun**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Terrain de la Valtoline**

Adresse **Rue de la Valtoline, VERDUN 55**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **6800 m**

Largeur minimum de la piste **4 m**

Nombre d'OCP* **19**

*Officiels Commissaires de Piste

**DIFFICULTÉS
ACCEPTÉES :**

- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 200

(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : - - -

(maximum 30 par km)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **05/06/2024**

**NEIMER
R
Florent**

Signature
numérique de
NEIMER Florent
Date :
2024.06.05
11:28:27 +02'00'

VISA DE LA LIGUE

DATE: **28/08/2024**
P.O. **P. HOUGNON**

LIGUE MOTO GRAND-EST
Maison Régionale des Sports
13, Rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: **26/09/2024**
NUMÉRO: **24/0880**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Endurance TT - 20 Octobre 2024

Contrôles techniques/administratifs:
Samedi 15h / 19h et Dimanche 7h/9h

Début	Fin	Manche	Catégorie	Durée
09h30	10h30	Tour de reconnaissance	Motos	
11h00	17h00	Course	Motos	6h
18h Remise des prix motos				